Réf. Farde e-Assemblées : 2626609

N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Services du Secrétaire.- Direction juridique.- Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Budget 2025.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété ;

Vu l'article 276 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 7 septembre 2020 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Mont de piété du 10 octobre 2024 adoptant le budget 2025 ;

Considérant les justifications exposées dans le rapport du Mont-de-Piété ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : le budget 2025 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'administration du Mont de piété du 10 octobre 2024) est approuvé.

Annexes :

Décision CA Mont de Piété 10/10/2024 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Budget 2025 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)